

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-72
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 25 juin 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 25 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 27**

**Nbre de suffrages
exprimés : 32**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Catherine PARROT. Nadine MERCIER. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEI.

Excusés : Philippe CURIE. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Jean-François HEIL. Saniye AKDEMIR

Absents : Valère NEDEY

Pouvoirs : Philippe CURIE pouvoir à Lise VURPILLOT
 Dominique DANGEL pouvoir à Denis NEDEZ
 Pierre MOSSINA pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER
 Jean-François HEIL pouvoir à Jean-Louis RENGGLI
 Saniye AKDEMIR pouvoir à Stéphanie BOURQUIN.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 18 juin 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Elisabeth COQU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 9 avril dernier est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE FONCTIONNEMENT

Accusé de réception en préfecture
02/07/2025 04:25:06 2025-72-DE
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025

.../..

*Extrait du registre des délibérations n°2025-72***ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE FONCTION**

Monsieur le Maire rappelle qu'un véhicule dit « de fonction » est un véhicule mis à disposition de manière permanente et exclusive à un agent, en raison de ses fonctions. Ce véhicule peut être utilisé à la fois pour des déplacements professionnels et à titre personnel.

Depuis la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, une collectivité territoriale peut mettre un véhicule à disposition d'un agent lorsque l'exercice de ses fonctions le justifie.

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que cette mise à disposition constitue un avantage en nature, évalué soit forfaitairement, soit sur la base des dépenses réelles engagées. Cet avantage doit être formalisé par un arrêté nominatif, précisant les modalités d'usage du véhicule.

Dans notre collectivité, l'attribution d'un véhicule de fonction est strictement réservée à l'agent occupant un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (DGS) d'une commune de plus de 5 000 habitants.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- **ATTRIBUE** à compter du 1^{er} juillet 2025, un véhicule de fonction à l'agent occupant l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services ;
- **AUTORISE** à prendre les arrêtés nécessaires portant attribution de ce véhicule de fonction,
- **RETIENT** le mode forfaitaire pour l'évaluation de l'avantage en nature lié à cette attribution.
- **DIT** que la présente délibération sera :
 - **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
 - **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
 - **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER

CM DU 25 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250625-2025-72-DE
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025